



CONVENTION SIMPLIFIEE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
PAROSPHERE FORMATION
UNE CONVENTION PAR PARTICIPANT

Recto-verso, à imprimer, remplir et à renvoyer, daté et signé, accompagné de votre règlement d'acompte.

Coordonnées du participant

État civil : Femme Homme Date de naissance :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. portable : Tél. fixe :

E-mail :

Le participant souhaite s'inscrire au(x) modules(s) suivant(s) :

✓	Code	Formations 2023	Dates	Tarif	
<input checked="" type="checkbox"/>	PR23-1	PARO REPRISE – 5 jours	Parodontie non-chirurgicale	12/13/14 janvier et 16/17 mars 2023	3900 €
<input checked="" type="checkbox"/>	EC23	SPÉCIAL – 1 jour	Élongation coronaire	6 février 2023	980 €
<input checked="" type="checkbox"/>	PI23	SPÉCIAL – 1,5 jour	Péri-implantite : le côté obscur de la spire	27 et 28 mars 2023	1800 €
<input checked="" type="checkbox"/>	PR23-2	PARO REPRISE – 5 jours	Parodontie non-chirurgicale	13/14/15 avril et 08/09 juin 2023	3900 €
<input checked="" type="checkbox"/>	PR23-3	PARO REPRISE – 5 jours	Parodontie non-chirurgicale	28/29/30 septembre et 9/10 novembre 2023	3900 €
<input checked="" type="checkbox"/>	HO23 CD	SPÉCIAL – 2 jours	Hygiène : l'épreuve de l'oral (CD)	7/8/9 décembre 2023	1800 €
<input checked="" type="checkbox"/>	HO23 AD	SPÉCIAL – 2 jours	Hygiène : l'épreuve de l'oral (AD)	7/8/9 décembre 2023	900 €
<input checked="" type="checkbox"/>	PA23	PARO AVANCÉ – 4,5 jours	Chirurgie et cas complexes [†]	12/13/14/15/16 décembre 2023	4120 €

✓	Code	Formations 2023	Dates	Tarif	
<input checked="" type="checkbox"/>	PR24-1	PARO REPRISE – 5 jours	Parodontie non-chirurgicale	11/12/13 janvier et 14/15 mars 2024	3900 €
<input checked="" type="checkbox"/>	EC24	SPÉCIAL – 1 jour	Élongation coronaire	5 février 2024	980 €
<input checked="" type="checkbox"/>	PI24	SPÉCIAL – 1,5 jour	Péri-implantite : le côté obscur de la spire	25 et 26 mars 2024	1800 €
<input checked="" type="checkbox"/>	PR24-2	PARO REPRISE – 5 jours	Parodontie non-chirurgicale	11/12/13 avril et 13/14 juin 2024	3900 €
<input checked="" type="checkbox"/>	PR24-3	PARO REPRISE – 5 jours	Parodontie non-chirurgicale	19/20/21 septembre et 31 oct./1er nov. 2024	3900 €
<input checked="" type="checkbox"/>	HO24 CD	SPÉCIAL – 2 jours	Hygiène : l'épreuve de l'oral (CD)	4/5/6 juillet 2024	1810 €
<input checked="" type="checkbox"/>	HO24 AD	SPÉCIAL – 2 jours	Hygiène : l'épreuve de l'oral (AD)	4/5/6 juillet 2024	900 €
<input checked="" type="checkbox"/>	PA24	PARO AVANCÉ – 4,5 jours	Chirurgie et cas complexes [†]	10/11/12/13/14 décembre 2024	4120 €

Remise « étudiants » : 20% de remise, sur justificatif (3^e cycle, C.E.S., D.U.)

Total formation(s) = €

Conditions d'inscription à certains modules :

† Pour suivre le cycle PARO AVANCÉ, il est recommandé d'avoir suivi préalablement le cycle PARO REPRISE.

Modalités de paiement

Les chèques sont encaissés au plus tard le premier jour de la formation. En cas d'annulation 3 mois avant le début du module, nous vous remboursons l'intégralité de votre règlement. Après ce délai nous retenons 70% et 50% de la somme engagée. Voir conditions générales (disponibles en ligne).

Moyens de paiement

Par chèque :
à l'ordre de ParoSphère Formation
Chèques à envoyer au 64, rue Fondary 75015 Paris.
Avec mention obligatoire des références au dos du chèque : nom, prénom, n° du module de formation.
Joindre un chèque par stage et par stagiaire

Par virement bancaire :
IBAN : FR76 1261 9000 3843 6423 0101 093
RIB : 12619 00038 43642301010 93
BIC : CGDIFRPP – Agence de domiciliation : CGD Paris 15 (00038)
Avec mention obligatoire des références suivantes : nom, prénom, n° du module de formation.
Envoyer un virement par stage et par stagiaire

Date :

Signature :



CONVENTION SIMPLIFIEE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

PAROSPHERE FORMATION

UNE CONVENTION PAR PARTICIPANT

Recto-verso, à imprimer, remplir et à renvoyer, daté et signé, accompagné de votre règlement d'acompte.

La convention est conclue entre :

L'organisme de formation :
SAS Parosphère Formation
64 rue Fondary, 75015 Paris
NDA 11755703275

Et

Le participant dont les coordonnées sont mentionnées page 1

I – OBJET

En exécution de la présente convention, l'organisme de formation s'engage à organiser la ou les actions de formation sélectionnée(s) sur la page 1 et qui entrent dans les catégories prévues par les articles L6311-1 à 6363-2 du Code du travail : « action de développement des compétences »

II – NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FORMATION

L'action de formation détaillée est définie par un programme joint à cette convention et/ou consultable sur le site www.parosphereformation.fr. Elle indique la nature, la durée, le programme, le lieu, les prérequis nécessaires, les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre, le nombre de participants maximum. Le règlement intérieur de la formation est disponible sur le site www.parosphereformation.fr.

III – ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

Lieu de la formation : LISC – 64 rue Fondary – 75015 Paris

IV – DISPOSITIONS FINANCIERES

Le prix de la formation est indiqué sur la page 1.

V – VALIDATION ET SANCTION DE LA FORMATION

L'appréciation des résultats se fera à travers la mise en œuvre d'une procédure d'évaluation qui permettra de déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels dont la maîtrise constitue l'objectif initial de l'action.

En application de l'article L. 6353-1 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de la formation sera remise au stagiaire à l'issue du module.

La présence obligatoire du stagiaire tout au long de la formation sera validée par la signature d'une feuille d'émargement.

VI – DÉLAI DE RÉTRACTATION

À compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Le délai de rétractation est porté à 14 jours (article L.121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement ». Le stagiaire souhaitant se rétracter en informe la société *Parosphère Formation* par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

VII – INTERRUPTION DU STAGE

- En cas d'abandon de la formation par le stagiaire pour un motif de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au *pro rata temporis* de leur valeur prévue au présent contrat.
- En cas d'abandon de la formation pour une raison hors motif de force majeure, les modalités de remboursement sont les suivantes : remboursement de l'intégralité du montant pour une annulation au moins 3 mois avant le début de la formation ; remboursement de 70% du montant pour une annulation entre 3 mois et 1 mois avant le début de la formation ; remboursement de 50% du montant entre 1 mois avant et la veille du début de la formation ; aucun remboursement à partir du jour du début de la formation,
- Dans tous les cas, la résiliation de la formation par le stagiaire doit se faire par lettre recommandée avec accusé de réception.
- En cas d'annulation de la formation par *Parosphère Formation*, le stagiaire est informé par écrit et peut demander le remboursement de l'intégralité de la formation.

VIII – DATE D'EFFET ET DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat prend effet à compter de la signature et est valable durant toute la durée de la formation.

IX – CAS DE DIFFÉREND

Il pourra être mis fin à ce contrat à la demande d'une des parties lorsque celle-ci constate, de la part de l'autre partie, un manquement aux obligations inscrites dans le présent contrat. Si un différend n'a pu être réglé à l'amiable, il sera soumis à l'appréciation du tribunal compétent.

Date, nom, prénom et signature du stagiaire, précédés de la mention « lu et approuvé »	Signature et cachet de l'organisme de formation
---	--